



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 7 janvier 2015,

Plan Vigipirate : le dispositif en vigueur en Vendée

Le plan Vigipirate « alerte attentat » a été mise en œuvre sur le territoire de la région parisienne suite aux évènements survenus ce jour à Paris.

La Vendée reste en situation de vigilance renforcée comme elle l'était jusqu'ici.

Les services de gendarmerie, de police et de renseignements, demeurent en alerte permanente pour la protection de la population et notamment pour les grands rassemblements qui font l'objet d'une protection renforcée.

Des consignes de prévention et de vigilance ont été données à l'ensemble des maires du département.

Rappel des consignes permanentes Vigipirate :

Le plan Vigipirate mobilise tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme : l'État mais aussi les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens.

L'activité d'un individu ou d'un groupe qui paraîtrait anormale doit être signalée aux forces de l'ordre, aux patrouilles militaires ou aux services de surveillance et de sécurité du lieu dans lequel vous vous trouvez. Cette attitude citoyenne a déjà permis de déjouer des tentatives d'attentats et d'actes de malveillance. Ayez les bons réflexes à tout moment : www.risques.gouv.fr

Il est recommandé à tous ceux qui prévoient de se rendre dans un pays étranger de consulter la page « Conseils aux voyageurs » sur le portail www.diplomatie.gouv.fr et de s'inscrire sur le portail « Ariane » pour être informé de tout événement important concernant la sécurité.

